| **Badoud Antoinette, Bapst Markus** | | |
|---|---|---|
| Suivi des ressources en eau potable dans le canton | | |
| Cosignataires : 12 | Réception au SGC : 13.09.18 | Transmission au CE : *19.09.18 |

## Dépôt et développement

L'impact du changement climatique s'imposera comme « l'enjeu de ce siècle pour l'humanité ». Même si l'eau reste encore abondante dans notre canton, les défis à relever n'en sont pas moins importants pour garantir l'alimentation en eau potable sur le long terme. L'eau est depuis quelques années au cœur de tous les débats. La répétition de plusieurs années relativement sèches, les questions, que soulève le réchauffement climatique, alimentent ce débat. Les nappes phréatiques ont considérablement baissé durant l'été dans certaines régions et leur niveau inquiète bien des communes. Par ailleurs, les conséquences de la sécheresse ont été particulièrement désastreuses pour l'agriculture.

Le développement des communes nécessite que les ressources en eau potable soient suffisantes pour répondre aux besoins de la population, mais aussi pour garantir une alimentation des zones constructibles figurant dans leur PAL.

Lors des révisions des PAL, nombre de communes n'ont pas tenu compte des critères nouveaux que sont la densification et les changements climatiques pour évaluer la clause du besoin. Par conséquent, elles se trouvent aujourd'hui déjà dans une situation critique face à leur développement.

Au niveau de la protection des ressources en eau potable, un certain nombre de zones de protection « S » ne sont toujours pas légalisées; par conséquent, un risque important de perte de ressources de même qu'un risque résiduel de pollution pourrait s'ensuivre.

**Ces constats nous amènent à demander au Conseil d'Etat un rapport circonstancié portant sur les questions suivantes :**

- Un bilan hydrologique global afin de vérifier l'état de ressources en eau potable est-il planifié sur le long terme ?
- Une vue d'ensemble des relevés des niveaux des nappes souterraines et des sources contribuant à avoir une meilleure coordination cantonale manque encore dans notre canton. D'autres cantons ont déjà pris des mesures dans ce sens, à savoir Berne et Soleure. Quand le canton va-t-il initier cette coordination ?
- Une évaluation de l'impact des changements climatiques sur les nappes souterraines est-elle à l'ordre du jour ?
- Le Plan directeur cantonal, dans son chapitre traitant de l'eau potable, fait mention d'une évolution démographique à l'aulne 2050, de plus 150 000 habitants. Cette prévision nous paraît un peu aléatoire et mérite d'être approfondie, sachant que la consommation directe par habitant se situe déjà à 160 litres par jour. A-t-on tenu compte de la consommation potentielle de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture dans l'échéancier de ce développement ?

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- La coordination des outils de planification en matière d'aménagement, dans le cadre de la procédure d'approbation des planifications communales et intercommunales, est-elle en rapport avec l'impact des changements climatiques sur l'approvisionnement en eau potable ?
- Une évaluation actualisée sur le renouvellement naturel des nappes souterraines qui couvrent le 75 % des besoins en eau potable a-t-elle lieu et à quelle fréquence ?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage rapidement pour légaliser les zones de protection «S » non encore légalisées et qu'entend-il mettre en œuvre à cet effet pour la protection des nappes potentiellement exploitables ?

Ce postulat permettra au Conseil d'Etat de renforcer les outils lui permettant d'assurer une prévention efficace de l'approvisionnement en eau potable sur le long terme, tenant compte du développement démographique.

—